



LEGENDE :

- Périmètre de l'Opération
- Accès des lots
- Parkings communs
- Parkings privés non clos

ZONES CONSTRUCTIBLES

- Zone d'implantation principale.
Hauteur totale maxi 8m.
(au faitage ou à l'acrotère)
- Possibilité de construction en limite séparative.
Hauteur totale maxi 4m.
(au faitage ou à l'acrotère)
- Zone non constructible

NOTA : Les cotes périmétriques et les surfaces définitives seront données par le Géomètre Expert, après bornage matérialisé sur les lieux .